

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2019-121 en date du 19 JUIN 2019  
Portant sur l'adhésion au conservatoire Emile Goué de Guéret**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 53	Votants : 58	POUR : 58
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 58	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, LONGCHAMBON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, MONTEIL, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, BONDIEU, GIRAUD LAJOIE, JOUENNE.

**Pouvoirs :** MM., PEROCHE à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER F à ROULLAND, WELZER à VENTENAT, SEBENNE à BARBAUD.

**Excusés :** MM., VERDIER, RAILLARD, TOURNAUD, DECHAUD, CHAUMETON,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy FONTVIELLE

**Rapporteur :** Françoise SIMON, Vice-Présidente.

Le Conservatoire Émile Goué se propose de mener des actions dans chaque école de notre territoire.

Dans ce cadre, la communauté de communes doit adhérer au Conservatoire Émile Goué.

Pour information, le montant de l'adhésion pour 2019 aurait été d'un peu plus de 17 000€.

Les communes qui adhéraient habituellement continueront d'adhérer sur l'année 2019. L'ancien territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois adhérerait également. Cette adhésion est donc reprise par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour l'année 2019.

Il est proposé que la Communauté de Communes adhère pour la totalité du territoire à compter de l'année 2020.

La Commission école propose une prise en charge de cette cotisation dans le cadre des transferts de charges de la compétence « service écoles » et ce pour une équité sur l'ensemble du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20190619-2019-121-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

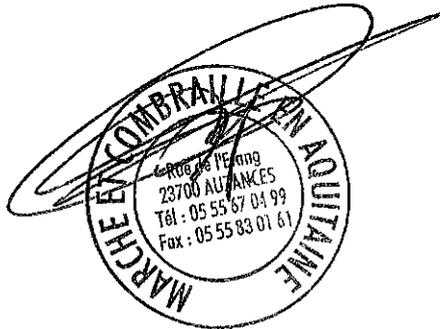
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au conservatoire Émile Goué au titre de l'année 2019 pour l'ancien territoire de la Communauté de Commune du Haut Pays Marchois pour un montant de 3 310.89 €,
- D'adhérer au conservatoire Émile Goué pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes à compter de l'année 2020,
- De prendre acte que cette adhésion fera l'objet d'un transfert de charges dans le cadre de la compétence « Service Écoles »,
- D'Autoriser le Président à signer tout document concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 2019  
Pour copie conforme, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le Président,  
**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20190619-2019-121-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019